

Communiqué de presse

Le 27 juillet 2026

Incendies en forêt de Fontainebleau : les Départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne rendent hommage à l'engagement exceptionnel des agriculteurs mobilisés

À l'occasion des incendies qui ont touché la forêt de Fontainebleau les 12 et 13 juillet 2026, 104 agriculteurs de Seine-et-Marne et de l'Essonne se sont portés volontaires pour épauler les sapeurs-pompiers. Grâce à leurs équipements, leur réactivité et leur connaissance du terrain, ils ont apporté un soutien déterminant dans la lutte contre les flammes. Pour saluer cet engagement exemplaire, les deux Départements consacrent 87 500 € à l'indemnisation des agriculteurs ayant assuré les missions opérationnelles d'acheminement de l'eau.

Une nouvelle fois, le monde agricole a démontré qu'il constitue un partenaire essentiel des collectivités. Cette solidarité ne doit rien au hasard : elle s'inscrit dans une relation de confiance ancienne et éprouvée. Lors des épisodes de viabilité hivernale, des inondations ou d'autres situations exceptionnelles, les agriculteurs apportent régulièrement leur concours au service de l'intérêt général, avec une capacité d'intervention complémentaire à celle des acteurs publics.

Face aux incendies qui ont frappé le massif de Fontainebleau, leur concours opérationnel a constitué un appui précieux pour les équipes engagées dans la lutte contre le feu.

Dès les premières heures du sinistre, 70 agriculteurs seine-et-marnais et 34 agriculteurs essonnais ont répondu présents. Avec leurs cuves, ils ont assuré les rotations d'eau indispensables au ravitaillement des moyens engagés dans la lutte contre l'incendie. D'autres agriculteurs ont également mobilisé leurs déchaumeurs pour créer rapidement des pare-feux et ralentir la progression des flammes.

Afin de valoriser concrètement la contribution des agriculteurs ayant assuré les rotations d'eau, une indemnisation forfaitaire de 50 € HT par heure d'intervention leur sera attribuée.

En Seine-et-Marne, le Département, en lien avec la FDSEA 77, consacrera ainsi 70 000 € à l'indemnisation de 45 agriculteurs, représentant près de 1 350 heures d'intervention. En Essonne, le Département prendra en charge l'indemnisation de 8 agriculteurs pour environ 350 heures d'intervention, soit un montant de 17 500 €.

Au-delà de cette indemnisation, les deux collectivités ont souhaité adresser un geste de reconnaissance à l'ensemble des agriculteurs ayant apporté leur concours aux opérations,

qu'il s'agisse de l'acheminement de l'eau ou de la création de pare-feux : ils bénéficieront également d'invitations pour découvrir un site touristique de leur département.

« Les agriculteurs ne sont pas seulement des acteurs essentiels de notre souveraineté alimentaire, ils sont aussi des partenaires de confiance lorsque notre territoire est confronté à des crises. Chaque fois que les circonstances l'exigent, ils mettent leurs moyens, leur savoir-faire et leur disponibilité au service de l'intérêt général. Cette force collective est un atout pour notre territoire. En reconnaissant concrètement l'engagement des agriculteurs qui ont contribué aux opérations de secours, les Départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne souhaitent saluer une mobilisation exemplaire au service de nos habitants et de la préservation de notre patrimoine naturel », souligne Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

« Les agriculteurs essonniers ont une nouvelle fois démontré leur sens de la solidarité et leur attachement à leur territoire. Mobilisés en hiver dans le cadre de la viabilité hivernale et désormais en été lors des incendies, ils répondent toujours présents, spontanément. En mettant leurs matériels, leur connaissance du terrain et leur temps au service des opérations de secours, ils ont apporté un soutien concret et efficace aux sapeurs-pompiers. Leur engagement a été déterminant pour protéger la forêt de Fontainebleau, un patrimoine naturel inestimable de nos deux départements. Le Département de l'Essonne salue cet engagement exemplaire et leur témoigne toute sa reconnaissance », rappelle François Durovray, Président du Département de l'Essonne.

Contacts presse :

Département de Seine-et-Marne :

Pauline MAINGRE, pauline.maingre@departement77.fr, 06 72 84 70 49

Département de l'Essonne :

Bénédicte ROBERT, BeRobert@cd-essonne.fr, 07 72 36 72 86